

d'un mandat unique de six ou sept ans qui assurerait la liberté d'action du secrétaire général.

- Un vif intérêt a été manifesté pour que le Conseil élargisse son programme afin de s'attaquer à des questions mondiales plus urgentes, comme les mouvements de réfugiés, la pauvreté et les violations massives des droits de la personne, qui ont une incidence critique sur la paix et la sécurité internationales.
- Il est nécessaire d'élargir le leadership du Conseil en matière d'établissement de la paix, ce qui nécessite une coopération plus étroite avec les institutions financières internationales (les IFI) et d'autres organisations de développement. Cette meilleure coordination internationale est indispensable pour créer un plus grand « pouvoir de résistance » et l'utiliser pour venir en aide aux nations confrontées à un conflit violent ou qui en sortent.